



Numéro d'identification à la Régie :	NIR012		
Nom de l'entité visée :	Hydro-Québec Production		
Acronyme de l'entité visée :	НQР		
Portée des normes de fiabilité :	Normes liées à l'exploitation et à la planification		
Processus de surveillance de la conformité :	Audit de conformité		
Distribution :	Version publique. Les informations non publiques ont été retirées, y compris les informations privilégiées.		
Entité régionale :	Northeast Power Coordinating Council, Inc. (NPCC)		
Date de la réunion d'ouverture :	23 février 2018	Date de la réunion de clôture :	10 août 2018
Date du rapport :	10 août 2018	Année du plan d'action :	2018
Non-conformité possible :	Aucune (zéro)		
Juridiction :	Québec (Canada)		

Dates de l'audit de conformité d'Hydro-Québec Production : du 23 février 2018 au 10 août 2018 Date du rapport : 10 août 2018 Révisé : 24 janvier 2019

Table des matières

I.	Sommaire	1
II.	Processus d'audit de conformité	3
	Objectifs	3
	Portée	3
	Programme de conformité interne	4
	Confidentialité et conflits d'intérêts	4
	Méthodologie	4
	Profil de l'entreprise	5
III.	Résultats de l'audit de conformité	6
	Observations positives	6
IV.	Culture de conformité	7
	Coordonnées du Northeast Power Coordinating Council Inc. (NPCC)	7
Anr	nexe 1	8
	Participants à l'audit de conformité	8

I. Sommaire

Northeast Power Coordinating Council Inc. (le NPCC) a effectué un audit de conformité visant les normes de fiabilité liées à l'exploitation et à la planification d'Hydro-Québec Production (HQP), NIR012, du 23 février 2018 au 10 août 2018.

Au moment de l'audit de conformité, HQP était enregistrée à titre d'exploitant d'installation de production (GOP) et de propriétaire d'installation de production (GO). Le coordonnateur de la fiabilité (RC), responsable de l'équilibrage (BA) et exploitant de réseau de transport (TOP) pour HQP est Hydro-Québec - Contrôle des mouvements d'énergie (une direction de HQT) (HQCMÉ). Le responsable de la planification (PA), planificateur de réseau de transport (TP) et planificateur des ressources (RP) pour HQP est Hydro-Québec TransÉnergie (HQT).

L'équipe de l'audit de conformité (L'Équipe) a évalué la conformité de HQP à 16 normes et à 30 exigences du Plan d'action du Programme de surveillance de la conformité et d'application des normes de fiabilité du Québec (PSCAQ) pour l'année civile 2018 (Plan d'action pour l'année civile 2018). L'Équipe a évalué la conformité aux normes de fiabilité de la NERC pour les périodes suivantes :

Tableau 1 : Portée de l'audit de conformité et période applicable			
Fonctions visées	Normes de fiabilité	Exigences	Période d'audit applicable
	COM-002-4	E3, E6	1 ^{er} janvier 2018 au 25 avril 2018
	EOP-005-2	E13, E14	1 ^{er} avril 2016 au 25 avril 2018
	FAC-003-3	E3	1 ^{er} juillet 2017 au 25 avril 2018
	FAC-003-3	E1, E2, E6, E7	1er janvier 2018 au 25 avril 2018
	FAC-008-3	E6	1 ^{er} juillet 2017 au 25 avril 2018
GO/GOP	IRO-001-4	E2	1 ^{er} juillet 2017 au 25 avril 2018
	MOD-025-2	E1, E2	1 ^{er} octobre 2017 au 25 avril 2018
	MOD-026-1	E2	1 ^{er} janvier 2018 au 25 avril 2018
	MOD-027-1	E2	1 ^{er} janvier 2018 au 25 avril 2018
	MOD-032-1	E2	1er janvier 2018 au 25 avril 2018
	PRC-001-1	E3, E5	1er janvier 2016 au 25 avril 2018
	PRC-004-5(i)	E1, E5	2 avril 2017 au 25 avril 2018
	PRC-005-2	E1, E3, E4, E5	1 ^{er} janvier 2017 au 25 avril 2018
	PRC-019-1	E1	1 ^{er} janvier 2017 au 25 avril 2018
	PRC-024-1	E1, E2	1 ^{er} octobre 2017 au 25 avril 2018
	TOP-003-3	E5	1 ^{er} juillet 2017 au 25 avril 2018
	VAR-002-3	E2, E3	1 ^{er} janvier 2017 au 25 avril 2018

HQP a soumis la preuve afin que l'Équipe évalue la conformité de HQP aux exigences. L'Équipe a examiné et analysé toute la preuve fournie afin d'évaluer la conformité aux normes de fiabilité comprises dans la portée de l'audit.

Selon la preuve fournie, aucun constat de non-conformité n'a été fait en lien avec les 13 normes de fiabilité et les 19 exigences applicables à HQP à ce moment (pour les normes non applicables se référer à la section III. Résultats de l'audit de conformité). L'Équipe a formulé deux recommandations à HQP.

Aucun plan de redressement n'a été examiné par l'Équipe puisqu'aucun plan de redressement n'était en cours pendant la période de l'audit.

Le responsable de l'équipe d'audit de conformité certifie que l'Équipe s'est conformée à toutes les exigences applicables des règles de procédure de la NERC, du PSCAQ et de l'Entente concernant la mise en œuvre du programme de la surveillance de la conformité et d'application des normes de fiabilité du Québec du 24 septembre 2014 (l'Entente de 2014)

II. Processus d'audit de conformité

Les étapes du processus d'audit de conformité sont détaillées dans le PSCAQ. Le NPCC, lors de la mise en œuvre du PSCAQ, se conforme aux normes d'audit du gourvernenment des États-Unis généralement reconnues (GAGAS) et à d'autres pratiques reconnues en matière d'audit

Objectifs

Toutes les entités visées sont soumises à des évaluations de la conformité à l'ensemble des normes de fiabilité applicables aux fonctions pour lesquelles l'entité visée est enregistrée. Les objectifs de l'audit de conformité sont les suivants :

- Donner l'assurance raisonnable de la conformité aux exigences des normes de fiabilité comprises dans la portée de l'audit;
- Évaluer la conformité aux normes de fiabilité comprises dans la portée de l'audit;
- Examiner la preuve visant les déclarations de non-conformité et les déclarations sur la conformité antérieures ;
- Examiner le programme et la culture de conformité de HQP.

Portée

La portée de cet Audit de conformité prenait en compte les normes de fiabilité du Plan d'action pour l'année civile 2018.

Les normes de fiabilité et les exigences visées par la portée de cet audit de conformité sont présentées au **tableau 2** ci-dessous.

Tableau 2 : Portée de l'audit de conformité			
Fonctions visées	Normes	Exigence(s)	
GO/GOP	COM-002-4	E3, E6	
	EOP-005-2	E13, E14	
	FAC-003-3	E1, E2, E3, E6, E7	
	FAC-008-3	E6	
	IRO-001-4	E2	
	MOD-025-2	E1, E2	
	MOD-026-1	E2	
	MOD-027-1	E2	
	MOD-032-1	E2	
	PRC-001-1	E3, E5	
	PRC-004-5(i)	E1, E5	
	PRC-005-2	E1, E3, E4, E5	
	PRC-019-1	E1	
	PRC-024-1	E1, E2	
	TOP-003-3	E5	
	VAR-002-3	E2, E3	

L'équipe n'a pas étendu la portée de l'audit de conformité au-delà de ce qui était établi dans l'avis l'Annexe A de l'avis d'audit.

Programme de conformité interne

Le programme interne de HQP a été éxaminé dans le cadre de l'audit de conformité.

Confidentialité et conflits d'intérêts

Les dispositions relatives à la confidentialité et aux conflits d'intérêts de l'Équipe sont décrites dans le PSCAQ et dans l'Entente de 2014. HQP a été informée des obligations et responsabilités du NPCC prévues dans le PSCAQ et dans l'Entente de 2014. Les antécédents professionnels de chaque membre de l'équipe d'audit ont été fournis à HQP, qui a ainsi eu la possibilité de s'opposer à la participation d'un des membres de l'Équipe en invoquant un possible conflit d'intérêts ou autres circonstances qui pourraient aller à l'encontre de l'exercice impartial de ses fonctions. Aucune opposition n'a été soumise dans les délais prévues à cet effet selon le PSCAQ et HQP a accepté la participation de tous les membres de l'Équipe. HQP n'a refusé ni restreint l'accès à ses installations à aucun membres de l'Équipe.

Méthodologie

Le manuel de surveillance de la conformité et d'application des normes de l'Electric Reliability Organization (ERO) documente les processus actuels de l'enteprise ERO utilisés pour évaluer la conformité d'une entité visée aux normes de fiabilité de la NERC. Bien que l'entreprise ne soit pas tenue d'effectuer d'activités de surveillance de la conformité qui soient nécessairement en accord avec les normes GAGAS et à d'autres pratiques généralement reconnues en matière d'audit, le NPCC s'en sert comme cadre de travail pour réaliser les activités de surveillance de la conformité du PSCAQ et reconnaît que ces normes fournissent des renseignements utilisés à des fins de surveillance d'imputabilité, de transparence et d'amélioration des processus.

Au début de l'audit de conformité, le NPCC a remis à HQP une trousse d'avis d'audit de conformité. HQP a fourni les pièces justificatives dans les délais requis ou convenus avec le NPCC. L'Équipe a examiné la preuve soumise par HQP et a évalué la conformité aux exigences des normes de fiabilité comprises dans la portée de l'audit. De la preuve supplémentaire pouvait être soumise jusqu'à la date d'échéance convenue, avant la réunion de clôture. Après cette date, seuls les renseignements ou les données jugés pertinents au contenu du rapport ou aux conclusions pouvaient être soumis avec l'accord du responsable de l'équipe d'audit.

Pendant l'audit, l'Équipe a examiné les pièces justificatives fournies par HQP et a demandé des preuves supplémentaires. Elle a également recherché des précisions auprès des experts en la matière. La preuve soumise sous forme de politiques, procédures, courriels, études, fiches de données, etc., a été validée, corroborée et vérifiée afin d'assurer l'exactitude des données, le cas échéant. Lorsqu'il était possible d'appliquer la méthode d'échantillonnage à l'exigence d'une norme, l'échantillon était déterminé selon une méthodologie statistique et en employant le jugement professionnel.

Les résultats reposent sur les faits et les documents examinés, sur la connaissance du Registre par l'Équipe, les normes de fiabilité de la NERC et le jugement professionnel. L'Équipe est parvenue à un consensus afin d'établir l'ensemble des conclusions.

Profil de l'entreprise

HQP est enregistrée à titre de propriétaire et d'exploitant d'installations de production (GO/GOP) et représente le plus important propriétaire d'installations de production au Québec. Elle possède 50 installations de production d'électricité (hydro-électriques, thermiques) de 50 MVA et plus et trois centrales hydro-électriques en chantier. HQP possède et exploite des installations raccordées au *réseau de transport principal* (RTP). Ses installations ne font pas partie du réseau « Bulk » (Bulk Power System - BPS). HQP possède des installations requises pour la remise en charge du réseau.

III. Résultats de l'audit de conformité

Selon les résultats de l'audit de conformité, aucun constat de non-conformité n'a été fait en lien avec les 13 normes de fiabilité et 19 exigences applicables à HQP.

Normes de fiabilité non applicables

- 1. PRC-004-5(i), PRC-005-2 Non applicable parce que HQP ne possède pas de centrales classées « bulk » (BPS).
- **2. FAC-003-3** Non applicable parce que HQP ne possède aucune ligne applicable telle que définie à la section 4.3 de la norme.

Recommandations

L'équipe a formulé deux recommandations à HQP :

1. TOP-003-5 E5:

Désigner et former des ressources de soutien au plus tôt afin d'assurer la transmission des résultats d'essai dans le délais requis.

2. MOD-025-2 E1, E2:

Valider les formulaires et les soumissions de résultats d'essai pour s'assurer que tous les éléments requis à l'annexe 2 de la norme y sont inclus, même si certains d'entre eux ne s'appliquent pas au groupe en question.

Observations positives

L'Équipe n'a identifié aucune observation positive.

IV. Culture de conformité

L'Équipe a effectué une évaluation de la culture de conformité chez HQP parallèlement au processus d'Audit de conformité. L'évaluation a été réalisée en examinant les réponses recueillies pendant l'audit. Cela comprenait une évaluation des facteurs caractérisant des programmes de conformité rigoureux et efficaces, dont celui-ci :

• Détection prompte des situations problématiques et déclaration rapide des non-conformités possibles.

Coordonnées du Northeast Power Coordinating Council Inc. (NPCC)

Toute question concernant ce rapport d'Audit de conformité doit être adressée à :

Northeast Power Coordinating Council, Inc. (NPCC) 1040 Avenue of the Americas $10^{\rm th}$ Floor New York, NY 10018-3703

Au nom du Northeast Power Coordinating Council, Inc. (NPCC), ce rapport a été préparé et révisé par :

Responsable de l'équipe d'audit de conformité	Date
John Muir	28 août 2018
Représentant de la direction	Date
Salvatore Buffamante	28 août 2018

Annexe 1

Participants à l'audit de conformité

La liste suivante énumère tout le personnel de l'Équipe et de HQP qui participait directement aux réunions et aux entrevues.

Tableau 3 : Équipe de l'audit de conformité			
Rôle	Titre	Entité	
Responsable de l'équipe d'audit de conformité	Directeur Surveillance de la conformité	NPCC	
Membre d'équipe	Vérificateur	NPCC	
Membre d'équipe	Vérificateur	NPCC	
Membre d'équipe	Traducteur/vérificateur	NPCC	
Membre d'équipe	Coordonnateur de l'audit	NPCC	

Tableau 4 : Participants de HQP		
Titre	Entité	
Chef - Gouvernance, obligations et relations d'affaires	HQP	
Conseillère - Conformité et relations d'affaires	HQP	
Ingénieure	HQP	
Ingénieure	HQP	
Conseillère - Soutien à la gestion	HQP	